

Royaume du Maroc



المملكة المغربية

الوطنية الغابوية للمهندسين بسلا المدرسة
ECOLE NATIONALE FORESTIERE
D'INGENIEURS DE SALE

Possibilité institutionnelle de la mise en place d'un système de paiement pour les services environnementaux dans le bassin versant de l'Ourika

MEMOIRE DE 3^{ème} CYCLE

Présenté par : **Mr. SABUMUKIZA ALEXIS**
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INGENIEUR
DES EAUX ET FORÊTS

OPTION : Economie Forestière

Soutenu publiquement le 13 Juillet 2017 à 14h00 devant le jury :

MM.

Mr. HAJIB S.	(C.R.F – Rabat. Agdal)	Président
Pr. KHATTABI A.	(E.N.F.I. Salé)	Rapporteur
Pr. Hlal. E	(E.N.F.I. Salé)	Co-rapporteur
Pr. LAHSSINI S.	(E.N.F.I. Salé)	Examineur
Pr. YACOUBI KHEBIZA M.	(F.S. Marrakech)	Examineur

« Ce travail a été réalisé dans le cadre de la convention de collaboration établie entre l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, Salé, d'une part, et l'Association Marocaines des Sciences Régionales, d'autre part, relative à la mise en œuvre de certaines activités du projet GIREPSE (www.gire-pse.com) financé par le centre de Recherche et de Développement International, Canada. »

Résumé

Émergeant particulièrement du constat du présumé échec des politiques publiques classiques et des incitations indirectes à la conservation de l'environnement, les systèmes de paiements pour services environnementaux sont présentement promus à l'échelle internationale pour la protection des bassins versants et la gestion soutenue des ressources naturelles. Ils servent à favoriser des externalités environnementales positives via le transfert de ressources financières entre les bénéficiaires de certains services environnementaux et les fournisseurs desdits services. Le bassin versant de l'Ourika constitue un milieu à hauts risques naturels et un complexe écosystémique sous forte pression anthropique.

Comment peut – on répondre aux défis de gestion des ressources naturelles et de production des services environnementaux hydrologiques auquel est confronté le bassin versant de l'Ourika pour rendre durable la provision de ces services par la forêt et les agriculteurs de ce territoire montagneux? Le présent travail a pour but d'explorer de façon flexible et efficiente les mécanismes et conditions pouvant guider la mise en place d'un système PSE dans le bassin versant de l'Ourika pour optimiser et valoriser la production des services hydrologiques.

L'analyse des systèmes de PSE existants a été faite à travers l'exploitation de la littérature scientifique de parution récente sur le soubassement d'une sélection bibliographique d'articles paraissant les plus appropriés au thème traité. Cette dernière a permis de constater qu'il existe une pluralité de modèles et qu'aucun de ces derniers ne s'est prescrit jusqu'à maintenant comme un référentiel normalisé de l'établissement de systèmes de PSE à l'échelle internationale. Autrement dit, chaque système de PSE institutionnalisé doit s'adapter aux réalités contextuelles de sa conception et de sa gouvernance.

L'analyse de l'environnement socio-écologique, économique, institutionnel et juridique du bassin versant de l'Ourika, prouve que la mise en place des mécanismes des PSE demeure l'option à prioriser pour assurer la protection et la restauration des écosystèmes naturels, artificiels d'une part et d'autre part pour améliorer les conditions de vie des populations locales. De surcroît, l'étude révèle qu'il existe des déterminants indispensables requis pour la mise en place des mécanismes des PSE efficaces et équitables dans le bassin versant de l'Ourika. Le bassin versant de l'Ourika, chapeaute un type de dispositif institutionnel de PSE qui a été mis en place aux environs des années 2009, les effets de ce mécanisme de compensation pour la mise en défens s'expriment sur le plan socioéconomique et sur le plan

environnemental. Sur le plan environnemental, ce PSE type « restriction des droits d'usage » permet entre autres la régulation hydrologique, stabilité et protection des sols, la réussite des périmètres de reboisement et de régénération. La mise en place d'un système institutionnel de PSE type « investissement » rétribuant le développement des bonnes pratiques agricoles (itinéraires techniques d'exploitation appropriés), sur des zones déterminées à enjeux écologiques importants, particulièrement des systèmes et fermes d'exploitation basés sur les terrasses paraîtrait l'option à privilégier pour changer la donne. L'objectif ultime de ce type de PSE serait d'apporter les mesures palliatives pour contrer davantage les risques naturels liés aux crues et inondations, d'assurer la connexion amont –aval du bassin versant, mais il faudrait souligner aussi l'amélioration des conditions de vie de la population locale et participante à sa mise en place effective.

Mots clés : Possibilité institutionnelle, services environnementaux, système de paiement pour services environnementaux, services hydrologiques, bassin versant de l'Ourika.